

COMMUNE de
VIENNE EN VAL

2010
Le 18 juin à 20h30

Compte rendu du Conseil Municipal

Tous les conseillers municipaux sont présents à l'exception de :

M. Gérard SIMON-BARBOUX a donné pouvoir à M. Gérard BOURGEON, Mme Marie-Bernadette ALLARD à Mme Maud ARRIVAULT, M. Yann THOMAS à Mme Odile DURAND, M. Lionel FOUQUET à M. Pascal SEMONSUT, M. Pascal LOMBARD à Mme Josiane SEVRAIN, M. Benoît COLMET-DAAGE à M. Marc MASSARDIER

Secrétaire de séance : Madame Maud ARRIVAULT

- RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS	Page	2

- ÉCOLE - JEUNES	Page	3
- COMMUNICATION-DEVELOPPEMENT CULTUREL	Page	4
- ASSOCIATIONS - PATRIMOINE	Page	5
- TRAVAUX-URBANISME	Page	7
- INTERCOMMUNALITÉ	Page	8
- INFORMATIONS GÉNÉRALES	Page	9
- INFORMATIONS PRATIQUES	Page	10

Pour tous contacts :
Mairie de Vienne-en-Val 02.38.58.81.23
adjoint.semonsut@laposte.net

RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS

Approbation du compte rendu du 05/05/2010.

ÉCOLE - JEUNES

Le Conseil Municipal :

- fixe les tarifs Étude - Cantine - Accueil de Loisirs - EMJ pour la période du 02/09/2010 au 02/09/2011
- accepte d'accueillir des enfants extérieurs à la commune et aux communes ayant signé une convention pour les vacances d'été 2010 sous conditions
- renouvelle les conventions pour l'Accueil de Loisirs avec les communes de Neuvy-en-Sullias et Tigy
- accepte la poursuite du pass-sport pour l'été 2010 sous réserve d'obtention des différentes autorisations.

COMMUNICATION-DEVELOPPEMENT CULTUREL

Le Conseil Municipal :

- vote la création d'un square des Anciens Combattants autour du monument aux morts
- retient le spectacle « On n'arrête pas le progrès » pour le 20/11/2010
- sollicite des subventions auprès du Conseil Général pour le spectacle du 20/11/2010 et du 16/10/2010
- formule la demande pour faire venir le jeu radiophonique des 1000 euros
- accepte l'inventaire réalisé par M. PLUCHON

ASSOCIATIONS - PATRIMOINE

Le Conseil Municipal :

- valide le règlement pour la création du logo communal
- vote la présentation des dépenses supportées par la commune pour les associations

TRAVAUX-URBANISME

Le Conseil Municipal :

- vote le rapport de l'eau - assainissement 2009
- vote une convention avec le propriétaire du terrain limitrophe à la parcelle appartenant à la commune à hauteur du 27 route de Sennely

- Prochain Conseil municipal : 10 septembre 2010 à 20 heures 30

 Informations

 Délibérations

M. le Maire ouvre la séance, rappelle l'ordre du jour.

Approbation du compte rendu du 05/05/2010

Le compte-rendu n'appelle aucune observation et est adopté à l'unanimité.

Décisions du Maire

M. Serge ROGER, Maire, indique que dans le cadre de ses délégations, il a eu à prendre, depuis le dernier conseil municipal une décision relative aux tarifs pour les activités de l'Espace Maugerie Jeunes de l'été 2010 :

- Semaine du 5 au 9 juillet - Préparation semaine surprise - 15 €/semaine
- Semaine du 12 au 16 juillet - Concours - 15 €/semaine
- Semaine du 19 au 23 juillet - Semaine surprise - 20 €/semaine

Une caution de 25 € sera demandée à l'inscription quelque soit la semaine choisie.

- Semaine du 26 au 30 juillet - Camp Domaine du Ciran 11/12 ans (12 jeunes maximum) - 70 € le camp - *Une caution de 35 € sera demandée à l'inscription.*
- Semaine du 3 au 6 août - Camp Domaine du Ciran 13/15 ans (12 jeunes maximum) - 100 €/semaine - *Une caution de 50 € sera demandée à l'inscription.*

✂ ECOLE - JEUNES

Tarifs ETUDE - CANTINE - ACCUEIL DE LOISIRS - EMJ

M. Serge ROGER, Maire, indique que comme chaque année, il y a lieu de reparler des différents tarifs : *Etude - Cantine - Accueil de Loisirs - EMJ*. Mme Odile DURAND, Adjointe, et la commission école - jeunes - aide à la personne ont travaillé sur ces sujets.

Mme Odile DURAND, Adjointe, rappelle qu'il faut comme chaque année réexaminer les tarifs (étude - cantine - accueil de loisirs - EMJ) afin de tenir compte de l'évolution du coût de revient de ces services et de fixer les tarifs à appliquer pour la période allant du 02/09/2010 au 02/09/2011.

Pour tenir compte notamment de la présence d'un agent de service de cantine supplémentaire depuis la rentrée de Toussaint 2009 ainsi que de l'augmentation des charges diverses (chauffage, alimentation, fournitures...) la commission propose les modifications suivantes :

Révision tarifs pour la période du 02/09/2010 au 02/09/2011

	Modification tarifs
Etude	Sans changement
Cantine	+ 1,9 % soit + 0,06 € par repas
Accueil de loisirs	+ 1,5 % appliqué à tous les tarifs à savoir : <ul style="list-style-type: none">- accueil périscolaire- accueil de loisirs du mercredi- accueil de loisirs de toutes les vacances scolaires
Caution pour l'inscription à l'accueil de loisirs des vacances scolaires	Sans changement 30 €/enfant
EMJ	Sans changement 3 € d'adhésion + tarif en fonction de l'activité

Par ailleurs des demandes d'inscriptions d'enfants extérieurs à la commune et aux communes ayant signé une convention ont été reçues, pour les vacances d'été 2010.

La commission propose d'accueillir ces enfants aux conditions suivantes :

- sous réserve de ne pas être obligé de recruter d'animateur supplémentaire
- le tarif appliqué sera celui du coût réel d'une journée d'accueil de loisirs soit 24.95 € la journée

Le Conseil Municipal accepte la proposition de la commission.

Avenant convention Tigy - Neuvy-en-Sullias

Mme Odile DURAND, Adjointe, rappelle les conventions signées avec les communes de Tigy et Neuvy-en-Sullias pour l'accueil de loisirs.

La commission propose un nouvel avenant à la convention afin de reconduire l'accueil des enfants de Tigy pour la période du 02/09/2010 au 01/07/2011 et du 22 août au 2 septembre 2011.

Elle propose également l'application de l'augmentation des tarifs communaux de 1,5 %. Les autres termes de la convention restent inchangés.

Cette même proposition de reconduction est faite pour la convention signée avec Neuvy-en-Sullias pour la période du 02/09/2010 au 02/09/2011. Application de l'augmentation de 1,5 %. Les autres termes de la convention restent inchangés.

Le Conseil Municipal accepte le renouvellement de ces conventions.

Pass sport

Mme Odile DURAND, Adjointe, rappelle le concept du pass-sport. La commission propose la poursuite du « pass-sport » dans les mêmes conditions que les années précédentes :

- activités proposées :

- 10 entrées à la piscine de Châteauneuf-sur-Loire
- L'accès à l'étang de la Maugerie pour l'activité pêche
- L'entrée sur les courts de Tennis - 15 € de caution à verser à l'inscription pour le badge

- tarifs : 5 € pour les jeunes de Vienne - 6 € pour les jeunes extérieurs à la Commune accompagnant un Viennois

Le Conseil Municipal accepte la poursuite du pass-sport pour l'été 2010 sous réserve d'obtention des différentes autorisations.

✍ COMMUNICATION-DEVELOPPEMENT CULTUREL

Square des Anciens Combattants

Après réflexion en commission, M. Pascal SEMONSUT, Adjoint, fait observer qu'il manque à Vienne-en-Val un lieu destiné à perpétuer le souvenir des Anciens Combattants. Afin de combler cette absence, la commission communication, après consultation de la FNACA, propose de créer autour du monument aux morts un « square des Anciens Combattants ».

La réalisation pratique de ce square serait confiée à la commission environnement. La nature de cet espace sera précisée par l'apposition d'une plaque.

Le Conseil Municipal accepte la création de cet espace tel que présenté.

Spectacle pour la présentation de l'abonnement 2011

M. Pascal SEMONSUT, Adjoint, propose que le 20 novembre 2010 se déroule la soirée de présentation de l'abonnement Arts et Savoirs 2011. Elle serait suivie par un spectacle gratuit : « On n'arrête pas le progrès » par le Théâtre de l'Imprévu (Loiret). Ce spectacle, alternant chansons de Henri Salvador, Brigitte Fontaine, ... et textes de Raymond Devos et Pierre Dac, associe humour et poésie. Le coût TTC est de 1 544.31 € auquel s'ajouteront les frais de déplacement et restauration. Le Conseil Municipal retient la proposition du spectacle supplémentaire « on n'arrête pas le progrès » par le Théâtre de l'Imprévu.

Spectacles - Demandes de subvention Conseil Général dans le cadre du fonds d'accompagnement culturel aux communes

M. Serge ROGER, Maire, poursuit par les demandes de subvention qui pourront être sollicitées auprès du Conseil Général :

- pour le spectacle de Boris VIAN « Chansons possibles » qui se déroulera le 16 octobre 2010 dans le cadre de l'abonnement culturel 2010. Coût de ce spectacle : 1 200 euros TTC.

- pour le spectacle « On n'arrête pas le progrès » qui se déroulera le 20 novembre 2010 dans le cadre de l'ouverture de l'abonnement culturel 2011. Coût du spectacle : 1 544.31 € TTC.

Le Conseil Municipal sollicite les subventions auprès du Conseil Général.

Programme du 13 et 14 juillet

(voir encart joint)

Jeu des 1000 euros

M. Pascal SEMONSUT, Adjoint, propose de faire venir le jeu des 1000 euros à Vienne-en-Val. Le Jeu des 1000 euros est un jeu radiophonique très célèbre diffusé sur France Inter du lundi au vendredi entre 12h45 et 13h00.

Pour le faire venir, il faut une demande officielle de la mairie.

Ci-dessous, modalités présentées par France Inter :

« En ce qui concerne les modalités, nous vous ferons parvenir un dossier à partir du moment où nous serons assurés de notre venue et d'une date précise. Nous sommes autonomes techniquement et nous avons besoin d'une salle d'environ 300 places mise gratuitement à notre disposition.

Votre demande ne vous engage en rien ; la production vous contactera par téléphone en temps voulu pour évaluer la possibilité d'enregistrer le Jeu des 1 000 euros dans votre commune et vous fera parvenir tout le matériel promotionnel » (Source : site de France Inter).

Le Conseil Municipal décide de formuler la demande.

ASSOCIATIONS - PATRIMOINE

Règlement création logo communal

M. Serge ROGER, Maire, rappelle que lors du dernier conseil le règlement de la création du logo méritait d'être approfondi. Il est bien précisé qu'il s'agit d'un logo et non pas d'un blason. La commission a travaillé sur le sujet et des commentaires ont pu être apportés. Après présentation de la dernière version de ce règlement incluant les dates et les remarques formulées, le Conseil Municipal valide ce règlement.

Les dossiers, disponibles au secrétariat de la Mairie pourront être retirés du 01/07/2010 au 10/09/2010. La remise du projet étant fixée au 10/11/2010.

Mise à disposition des locaux aux associations

M. Serge ROGER, Maire, indique que la commune alloue chaque année aux associations qui le demandent une subvention en fonction de leurs besoins.

Mais la commune participe aussi d'une autre façon au fonctionnement de ces associations : prêt gratuit de salles, de terrain afin de pouvoir exercer leur activité.

L'entretien des salles (chauffage, électricité, ménage...), de terrain (tonte, arrosage...), la mise à disposition d'agent communal tout cela représente un coût pour la commune. Il nous faut dorénavant le chiffrer car le Conseil Général souhaite avoir la somme que représentent les différents investissements faits par la commune afin de pouvoir allouer certaines subventions.

Cela permet aussi aux associations de connaître ce que la commune dépense chaque année pour leur activité.

M. Jean-Louis BYKOFF, Adjoint, présente la valorisation.

ESTIMATION DES DEPENSES SUPPORTEES PAR LA COMMUNE POUR LES ASSOCIATIONS (BASE 2009)

	<u>DEPENSES</u>	<u>ASSOCIATIONS</u>
SALLE POLYVALENTE		
CHARGES 2009	25 485 €	
RECETTES (locations)	4 815 €	
COUT REEL	20 670 €	
GYM		4 841 €
THEATRE		1 307 €
PING PONG		4 841 €
MAUGERIE		
CHARGES 2009	20 584 €	
RECETTES (locations)	4 821 €	
COUT REEL	15 763 €	
DANSE		6 206 €
JUDO		1 001 €
ESPERANCE MUSICALE		951 €
BIBLIOTHEQUE		2 395 €
A S V		225 €
FOYER VIENNOIS		706 €
EPN		1 183 €
CLUB JEUNES		3 231 €
FOCAL		300 €
TERRAIN VESTIAIRE		
COUT REEL	6 980 €	
FOOT		6 980 €

Cette estimation est faite en tenant compte du nombre de m² utilisé et du temps d'occupation des salles par chaque association. Le Conseil Municipal retient cette valorisation.

TRAVAUX - URBANISME

Rapport eau - assainissement 2009

M. Marc MASSARDIER, Adjoint, présente comme chaque année le rapport de l'eau et de l'assainissement.

Rapport annuel sur l'eau potable - Comparaison 2009 par rapport à 2008

Points du rapport	2009	2008	Observations
Production annuelle du forage	107 600 m ³	110 100 m ³	Evolution non significative
Volumes annuels vendus	83 185 m ³	88 266 m ³	Diminution de 5 % (climatologie, diminution individuelle des consommations)
Population desservie	1 740	1 690	Augmentation de 3 % (18 foyers supplémentaires)
Maintenance des installations	LYONNAISE SEIT (24h/24 7j/7)	SEIT : astreinte aux heures de bureau VEOLIA (24h/24 7j/7)	Plus grande sécurité sur l'astreinte et la maintenance
Prix de l'eau	0,91 €/m ³ Abonnement de 24,11 € à 29,60 €	0,91 €/m ³ Abonnement de 24,11 € à 29,60 €	Tarifification inchangée
Recettes	85 494 €	94 566 €	9 % environ (décalage d'un mois dans le relevage des compteurs 11 mois/12)
Etat de la dette	75 553 € au 31/12/2009	85 595 € au 31/12/2008	Diminution de 13 %
Qualité de l'eau	Conforme sur 14 analyses	Conforme sur 14 analyses	Bonne qualité Grande stabilité
Porte du réseau	20 %	20 %	Inférieur à la moyenne nationale (30 %)

Rapport annuel sur l'assainissement - Comparaison 2009 par rapport à 2008

Points du rapport	2009	2008	Observations
Gestion du service	TERRALYS : épandage des boues de station VEOLIA : maintenance station et réseau sur les équipements électro-mécaniques SAVAC : évacuation des sables et graisse	TERRALYS : épandage des boues de station VEOLIA : maintenance station et réseau sur les équipements électro-mécaniques SAVAC : évacuation des sables et graisse	Pas de modifications
Population desservie	568 abonnés	550 abonnés	18 foyers supplémentaires
Qualité du traitement	Rejet conforme sur 5 critères	Rejet conforme sur 5 critères	Autosurveillance de la station mise en place en 2009
Tarification	Partie fixe 50 € Part proportionnelle : 1,08 €/m ³	Partie fixe : 50 € Part proportionnelle : 1,08 €/m ³	Pas d'augmentation
Etat de la dette	0	20 236 €	Prêt remboursé au 31/12/2009

Le Conseil Municipal accepte le rapport de l'eau et de l'assainissement 2009.

Convention entretien parcelle communale

M. Serge ROGER, Maire, expose que la Commune possède une parcelle cadastrée section AD 100, à hauteur du 27 route de Sennely et l'entretien doit en être assuré. Le propriétaire limitrophe demande s'il peut entretenir gratuitement cette parcelle en y aménageant une partie jardin. Il est proposé d'établir une convention avec cet administré pour cette mise à disposition pour entretien de terrain.

Le Conseil Municipal accepte d'établir ladite convention pour une durée de 6 ans avec une révision possible tous les deux ans à la demande d'une des deux parties.

INTERCOMMUNALITE

Zone de St Germain

Les travaux de VRD ont commencé et se déroulent normalement hormis des remblais qui compliquent les travaux concernant la mise en place de l'assainissement. Cela ne concerne que quelques lots et encore pas la totalité.

Cette zone est envisagée en Haute Qualité Environnementale, c'est pourquoi il est lancé dès à présent une procédure pour étudier ce remblais et le transport, si nécessaire, dans des lieux adéquats.

Le rapport de la seconde phase des fouilles archéologiques n'est toujours pas parvenu.

L'article de loi portant réglementation des fouilles archéologiques stipule que la propriété du mobilier archéologique issue des opérations d'archéologie est partagée entre l'état et le propriétaire du terrain (en l'occurrence VALSOL).

VALSOL renonce à son droit de propriété aussi la commune de Vienne-en-Val et la SAHV feront elles une demande de transfert de ce mobilier à destination du Musée.

RAM

Le changement d'animatrice a eu lieu courant mai. L'activité fonctionne à Vienne-en-Val jusqu'au 7 juillet 2010. Un pique-nique à Vienne-en-Val sera organisé à côté de la maternelle avec les assistantes maternelles et leurs enfants du RAM.

Audit informatique

L'audit informatique a débuté. Le rapport final nous parviendra dans l'été.

Stagiaire urbanisme

La Communauté de Communes a embauché un stagiaire pour 4 mois afin d'identifier les besoins et les attentes des communes en terme d'urbanisme. Le but étant évidemment de pouvoir mutualiser certaines actions et aussi d'en diminuer les coûts. Pour cela la priorité est de réaliser un diagnostic complet des différents documents d'urbanisme des communes (les documents varient selon les communes : carte communale, POS, PLU avec plusieurs révisions). Par contre les communes restent entièrement maîtres pour la délivrance des permis de construire.

INFORMATIONS GENERALES

🧐 Emplois Eté

Deux jeunes de Vienne-en-Val sont embauchés pour les mois de juillet et août afin de palier aux absences pour congés annuels des agents techniques. Ils auront en charge l'entretien des espaces verts (arrosage...) et certains petits travaux : peinture....

🧐 Carrière FEROLLES

Le projet de carrière route de la Ferté est retiré. Celui près de la Thomassinière reste en sommeil. L'association « Stop carrière » reste vigilante sur ce sujet.

🧐 Médailles

M. Serge ROGER, Maire, tient une nouvelle fois à féliciter, en son nom et au nom du Conseil Municipal, les deux personnes médaillées en récompense de leurs nombreuses années comme Porte-drapeau (une trentaine d'années) : M. Robert DELALOY lors de la commémoration du 19 mars et M. Georges FARNAULT lors de la cérémonie du 8 mai.

🧐 Lettre de M. PLUCHON

M. Serge ROGER, Maire, donne lecture de la lettre de M. Marc PLUCHON, membre de la SAHV qui souhaite inclure dans le registre des archives anciennes de la commune, l'inventaire détaillé (titre I) des matériels et documentation d'origine scolaire et celui (titre II) des petits patrimoines de la commune, le tout confié pour sauvegarde à la SAHV.

M. PLUCHON propose également de créer un Titre III « documentation de l'église » qui regrouperait dans les armoires du musée les livres et écrits religieux qui sont entreposés à la mairie et qui ne figurent dans aucun inventaire. Enfin un Titre IV regrouperai les « Press-books » réalisés annuellement par la SAHV.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

M. Serge ROGER, Maire, souhaite rajouter dans cet inventaire les trois « œuvres » offertes au Maire, par la commune de Mango Tandou.

Vente Atelier Relais

M. Serge ROGER, Maire, informe que la vente de l'Atelier Relais à M. Hervé TOUZEAU a été signée le 11 juin 2010.

Lecture Riverains Zone St Germain

M. Serge ROGER, Maire, donne lecture d'une lettre des propriétaires et riverains de la nouvelle zone d'activités, adressée à M. le Président de la Communauté de Communes VALSOL, dont copie lui a été remise pour lecture au Conseil Municipal de ce soir.

INFORMATIONS PRATIQUES

Tous au numérique

La télévision évolue, et évoluera encore. Un moment important le 19 octobre 2010 : le passage au tout numérique.

C'est quoi :

- Le passage à la télé tout numérique, c'est l'arrêt du signal analogique hertzien et son remplacement par un signal numérique hertzien
- Le passage à la télé numérique se fait progressivement en France, région par région, de 2009 à 2011
- La télé numérique, c'est jusqu'à 18 chaînes nationales gratuites en plus des chaînes locales. Pour y accéder, les foyers doivent s'équiper en conséquence : le plus souvent, un simple adaptateur numérique branché sur le poste de télévision suffit
- Il n'est pas nécessaire de changer sa télévision pour passer à la télé tout numérique

Après deux opérations pilotes en 2008 et 2009, 5 régions sont passées avec succès au tout numérique.

A chaque fois une large information diffusée par les médias explique la transition.

Pour notre région

- Juin Juillet campagne intensive de communication grand public
- Septembre campagne sur le terrain (bus, camionnettes, guides...)
- Bande annonce sur téléviseurs
- Accompagnement spécifique pour certaines catégories de foyers
- Aide financière possible pour personnes à faibles ressources ou pour foyers en zone non couverte par la TNT

Des guides seront envoyés à l'ensemble des foyers mais chacun pourra obtenir des précisions au 09 70 81 88 18 du lundi au samedi de 8 h à 21 h (numéro non surtaxé, prix d'un appel local) ou sur le site internet www.tousaunumerique.fr.

Si nécessaire la commune accompagnera les personnes qui en feraient la demande (si elles n'ont pas obtenu satisfaction auprès des services concernés).

Auto entrepreneur (assistance informatique)

Un nouveau sur Vienne-en-Val : PC DOC 45 - M. ROCHER Grégory - 4 impasse de la Cla - 45510 VIENNE EN VAL - Tél : 02.38.58.86.68 - Port : 06.68.85.89.97 - mail : greg.pcdoc45@gmail.com

Antenne pour l'assistance et la défense des Victimes

Mise en place des Consultations Gratuites « VICTIMES »

Maison de l'Avocat

30 rue de la Bretonnerie - 2^{ème} étage

45000 ORLEANS

Chaque Jeudi de 17H30 à 19H00

A compter du 27 Mai 2010

Plan canicule 2010

Suite à la circulaire n° DGS/DUS/UAR/2010/175 du 28 mai 2010, un des principes du plan canicule est le repérage des personnes les plus vulnérables du fait de leur isolement. Ces personnes doivent dès maintenant se faire recenser en Mairie.

Horaires d'été de la Bibliothèque

Ouverture le mercredi de 16 h à 18 h et le samedi de 14 h à 16 h.

Calendrier des fêtes

Juillet

Mardi 13 Repas champêtre - retraite aux flambeaux - commémoration - feu d'artifice

Mercredi 14 Concours de pétanque Ecole

Septembre

Samedi 11 Forum des associations Salle des fêtes

Dimanche 12 Rando VTT sur le sentiers des Carnutes - ASV VTT Centre Culturel

Samedi 18 Conférence de CLOTTE Jean - Abonnement culturel Centre Culturel

Tour de table

. Spectacle école : des félicitations à adresser aux enfants, aux enseignants et à l'intervenant musique pour la qualité du spectacle présenté.

. Spectacle de danse : des félicitations doivent également être adressées aux différents intervenants de ce spectacle.

. Pollution de la Bergeresse : Une pollution de la Bergeresse a été décelée le 1^{er} juin. Une procédure a été lancée auprès de la protection civile, les prélèvements ont été réalisés, mais les résultats officiels de sont à ce jour toujours pas reçus. La Commune de Vienne-en-Val et l'association de pêche « La Gaule Viennoise » ont porté plainte.

Prochain conseil municipal : 10 septembre 2010

La séance est levée à 22 h 15.

Fait à Vienne-en-Val, le 21 juin 2010

Le Maire,

Serge ROGER.